



## Cumul retraite civile et militaire

Par **BEDA17**, le **27/02/2009** à **13:56**

Bonjour,

Je suis retraité de la gendarmerie depuis 5 mois. Avant d'entrer en gendarmerie j'ai travaillé dans le civil (principalement bâtiment et travaux publics) et fait valider 12 trimestres. J'ignore le montant de retraite correspondant à ces 12 trimestres ainsi que l'époque à laquelle je peux y prétendre. Merci d'avance pour les renseignements que vous me communiquerez.

Par **natacha**, le **04/03/2009** à **18:06**

Bonjour,

Etant donné que vous avez 12 trimestres vous avez un droit à retraite au régime général.

Pour avoir un calcul de votre prestation je vous invite à faire une demande par écrit en joignant les pièces suivantes :

- Copie carte identité et livret de famille
- Copie de votre brevet de pension "gendarmerie"
- Courrier indiquant si vous êtes d'accord avec votre relevé de carrière régime général.

Avec tout cela votre dossier sera traité.

Adressé votre demande à la caisse dont vous dépendez.

Bonne journée.

Par **BEDA17**, le **05/03/2009** à **23:14**

Merci beaucoup. Je vais prendre attache dès que possible avec la CAF.

A+++